

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical
Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° 2023 12 05
Budget 2023 – Décision modificative n°2

Date de convocation : 5 décembre 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté de Communes Seine Eure, suppléant
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté de Communes Seine Eure, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Yann LE FUR
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	37	0	0	37

Exposé des motifs

Monsieur le président rappelle que l'année 2023 est la première année de plein exercice du syndicat. Celui-ci a investi dans des locaux et du mobilier, a pris le relai du Département de la Seine-Maritime dans la poursuite de plusieurs marchés (maîtrise d'œuvre, entretien des berges, gestion de la végétation, ...). Quelques ajustements sont nécessaires en fin d'année afin d'apporter plus de cohérence au budget et ne pas finir l'année en déséquilibre. Par conséquent le président propose aux membres du comité syndical d'adopter une décision modificative au BP 2023.

Délibération

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 adopté lors de la séance du Comité Syndical du 6 février 2023,

Vu la délibération modificative n°1 approuvée lors de la séance du Comité Syndical du 26 juin 2023,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2023,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'accepter la décision modificative n°2 concernant le **Budget Principal Administration & animation GEMA** et d'autoriser en conséquence l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessous :

DM2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €
Total Général		7 000.00 €		7 000.00 €

- D'accepter la décision modificative n°2 concernant le **Budget Annexe 3.2** *Gestion des ouvrages PI* et d'autoriser en conséquence l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessous :

Décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total Général		-2 500.00 €		2 500.00 €

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20231221-2023-12-05-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 22/12/2023